

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 17 décembre 2012**

**CP 12/12-36**

*L'an deux mil douze, le 17 décembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac*

**FONDS DEPARTEMENTAL DE PROMOTION  
PARTICIPATION A LA PROMOTION DEPARTEMENTALE**

---

Par délibérations en date du 3 février et 17 juin 1986, notre Assemblée a créé un Fonds Départemental de Promotion.

Par délibérations en date du 14 octobre 1987 et du 14 janvier 1992, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental de Promotion et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Le Fonds Départemental de Promotion a pour objet de financer, pour tout ou partie, toute action émanant d'institutions départementales à vocation économique visant à la promotion extérieure du département, de ses institutions, de ses produits et de ses ressources.

**BENEFICIAIRES :**

- personnes morales de droit public,
- associations, coopératives,
- groupements d'intérêt économique,
- groupements d'intérêt public.

**CRITERES D'ATTRIBUTION :**

A l'initiative du Conseil Général :

- 100 % maximum du coût H.T. des actions de promotion engagées.

Actions engagées par toute autre instance :

- 30 % du coût H.T. pour les collectivités et organismes assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général ;
- 30 % du coût TTC pour les collectivités ou organismes non assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général.

Actions de promotion touristique de la part des communes :

- intervention du Fonds Départemental de Promotion lorsque le Département est intervenu financièrement pour un projet d'équipement structurant (plan d'eau, camping, gîtes communaux, etc...) favorisant la création ou le développement de pôles touristiques ;
- dépense subventionnable plafonnée à 7 650 € pour ce type d'intervention c'est-à-dire une subvention départementale plafonnée à 2 295 € ;
- pour une même commune, une opération subventionnable tous les 3 ans.

## **AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE TARN-ET-GARONNE**

### **1 - Campagne de communication de la Vélo Voie Verte**

L'Agence de Développement Touristique de Tarn-et-Garonne a mené, depuis 2010, date de lancement de la Vélo Voie Verte du Canal des 2 Mers, des opérations de communication sur ce thème en direction du public de proximité de l'agglomération toulousaine.

La thématique de l'itinérance et la valorisation de ce nouvel axe cyclable font partie des priorités du nouveau Schéma de Développement Touristique, et le public toulousain est une cible prioritaire en matière de développement de cette activité en hors saison.

En 2011, trois volets d'action ont été mis en place et subventionnés par le Conseil Général. Il s'agissait d'une campagne d'affichage dans le métro toulousain, d'un reportage web d'interviews de toulousains à la sortie du métro et d'un communiqué de presse adressé à la presse régionale.

Pour 2012, quatre volets d'actions portant essentiellement sur des insertions publicitaires ont été élaborés :

- une bannière défilante "Zoom Sur" présente sur le site "canaletvoieverte",
- une insertion encart "voie verte et chemins Bordeaux/Toulouse",
- la création d'affiches Vélo Voie Verte avec suivi commercial,
- l'affichage d'abris.

### **Coût de l'opération**

Le coût total de cette opération s'est élevé à **32 691,10 €**.

L'Agence de Développement Touristique de Tarn-et-Garonne sollicite une aide départementale d'un montant de **32 691,10 €** pour la campagne de communication 2012 relative à la Vélo Voie Verte.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Agence de Développement Touristique une aide départementale d'un montant de **32 691,10 €** pour la campagne de communication 2012 relative à la Vélo Voie Verte.

### **2 –Les Marchés Flottants à Paris du 14 au 16 septembre 2012**

L'Agence de Développement Touristique, avec la participation des autres Comités Départementaux du Tourisme du Lot-et-Garonne et du Gers, a renouvelé la participation du Conseil Général au sein de la manifestation des Marchés Flottants qui se sont déroulés Quai Montebello du 14 au 16 septembre 2012 à Paris.

Au total, 40 producteurs ont participé à cette opération et 12 producteurs étaient présents pour le Tarn-et-Garonne.

Cette manifestation a attiré quelques 200 000 visiteurs et constitue depuis 13 ans le rendez-vous annuel du Tarn-et-Garonne avec les parisiens.

L'objectif de cette opération étant de présenter les atouts touristiques du Tarn-et-Garonne à travers notamment la gastronomie pour que la destination touristique soit de plus en plus identifiée auprès de cette clientèle qui représente un marché prioritaire.

### **Coût de l'opération**

Le coût de l'opération s'est élevé à 89 000 € dont le plan de financement est le suivant :

|                                     |                 |
|-------------------------------------|-----------------|
| - participation de 12 producteurs : | 14 000 €        |
| - participation de l'ADT 82 :       | <b>75 000 €</b> |
|                                     | -----           |
|                                     | <b>89 000 €</b> |

L'Agence de Développement Touristique de Tarn-et-Garonne sollicite donc une aide départementale d'un montant de **75 000 €** pour les Marchés Flottants qui se sont tenus du 14 au 16 septembre 2012 à Paris.

### **3 – La mise en place d'un système d'écrans auprès des offices de tourisme**

Dans le cadre du schéma départemental d'organisation touristique, l'Agence de Développement Touristique de Tarn-et-Garonne, à travers les rencontres avec les représentants des offices de tourisme, avait proposé de mettre en place pour la saison touristique 2012, un système d'écrans afin de diffuser des informations touristiques départementales ou locales au sein des offices de tourisme afin d'améliorer l'Accueil.

Le contenu de cette communication est géré depuis l'Agence de Développement Touristique et le serveur du Conseil Général, et diffusé sur l'ensemble des sites. Sont présentés :

- un clip "tourisme" du département,
- des thématiques prioritaires : la vélo voie verte, le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, les bases de loisirs et la base du Tarn-et-Garonne (avec les pavillons bleus de Molières et Monclar de Quercy mis en avant), l'Abbaye de Belleperche, les "Plus Beaux Villages de France", le Grand Site de Moissac et le Tarn-et-Garonne en famille,
- la saisie des événements locaux est confiée aux offices de tourisme qui ont suivi une formation afin d'utiliser le système.

Cette opération a été réalisée en juillet 2012 et il reste à ce jour trois lieux à équiper dans le cadre des points d'accueil autoroutiers.

A ce jour, le programme réalisé représente un engagement de 78 195 € dont **68 657 €** seront imputés sur l'exercice 2012.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article **657412**, sous-fonction **91** (ADTG).

|                                     |                     |
|-------------------------------------|---------------------|
| Autorisation d'Engagement 2012      | 182 745,00 €        |
| Engagement à ce jour                | 6 396,21 €          |
| Engagement à la présente Commission | <b>176 348,10 €</b> |
| Disponible sur l'exercice 2012      | 0,69 €              |

#### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité du Fonds départemental de promotion,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes à l'Agence de Développement Touristique :
  - . 32 691,10 € au titre des frais engagés pour la campagne de communication 2012 relative à la Vélo Voie Verte,
  - . 75 000 € au titre des frais engagés pour les Marchés Flottants de 2012 qui se sont déroulés à Paris du 14 au 16 septembre 2012,
  - . 68 657 € au titre des frais engagés pour la mise en place d'un système d'écrans auprès des offices de tourisme ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657412, sous-fonction 91 (ADTG) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,